

Toni Musulin devant ses juges

PROCÈS. Le suspense planant sur la tenue du procès de Toni Musulin a pris fin hier avec une décision de la Cour de cassation. Celle-ci va permettre la comparution de l'ex-convoyeur aujourd'hui pour le vol de 11,6 millions d'euros commis le 5 novembre dernier.

LYON (RHÔNE)
DE NOTRE CORRESPONDANTE

L'affaire Musulin n'en finit pas de réserver des surprises. Alors que le procès du convoyeur de fonds, auteur du « casse du siècle » le 5 novembre dernier, devait être renvoyé au début de l'été pour un problème de procédure, la Cour de cassation a statué en extrême hier soir et l'audience pourra finalement se dérouler aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Lyon. Six mois après être parti au volant de son fourgon blindé avec 11,6 millions d'euros à bord, l'employé de la Loomis se décidera-t-il à parler ? Et surtout à dire où sont passés les 2,5 millions d'euros introuvables depuis le 7 novembre 2009, date à laquelle les enquêteurs ont retrouvé, enfermés dans le box en sous-sol d'un immeuble de Lyon, 9,1 millions d'euros. Toni Musulin a toujours refusé de s'expliquer.

Un geste prémédité et revendiqué

M^r HERVÉ BANBANASTE, L'UN DE SES AVOCATS

La justice imagine qu'il est allé cacher ses 2,5 millions à l'étranger avant de se rendre à la police monégasque le 16 novembre pour purger tranquillement sa peine. Ses avocats jurent que leur client n'a aucune idée de ce qu'est devenue la somme. « Où est passé l'argent ? » s'interroge M^r Christophe Cotet-Brettonnier. « Toni Musulin n'en sait rien ! » Il avance des hypothèses : « Quelqu'un a pu se servir dans le box ou dans le fourgon resté ouvert dans la

rue », remarque l'avocat. Ils vont tenter de démontrer que l'argent ne pouvait pas loger dans le top-case de la moto avec laquelle Musulin a fui.

Toni Musulin reconnaît en revanche être l'auteur de ce casse en douceur, réalisé sans arme ni violence et qui avait suscité l'intérêt du monde entier. « C'était un geste prémédité et revendiqué », reconnaît M^r Hervé Banbanaste, qui fait de ce détournement d'argent un acte politique, destiné à dénoncer ses conditions de travail. « Les camions étaient des épaves, aucun point de procédure n'était respecté, tout le monde avait les clés du camion et du coffre. Pour 1 400 € mensuels, ces convoyeurs étaient transformés en cibles, dans un souci de rentabilité. » C'est une tentative d'escroquerie à l'assurance qui pourrait coûter à Musulin sa plus lourde peine, soit cinq ans de réclusion. Le convoyeur, amateur de voitures de sport, avait déclaré s'être fait braquer sa Ferrari rouge, achetée 113 000 € dans une liquidation judiciaire, sur une route de l'Ain le 8 mai 2009. Mais les enquêteurs ont retrouvé des preuves du passage de Musulin en Serbie à bord du bolide, le 1^{er} mai 2009, et d'un voyage retour, en car, le 6 mai. Le convoyeur a assuré qu'il était au travail pendant cette période. Les avocats ont l'intention de produire son bulletin de paie qui l'atteste.

A l'isolement depuis six mois, Toni Musulin attend avec impatience ce procès. Las d'un régime qui le confine dans quelques mètres carrés et l'oblige à réaliser sa musculation quotidienne avec des sacs de supermarché remplis de bouteilles d'eau en guise d'haltères.

CATHERINE FRAGANCE



MONACO, LE 16 NOVEMBRE DERNIER. Toni Musulin, le convoyeur de fonds recherché pour le vol de 11,6 millions d'euros, se rend après dix jours de cavale.

(PHOTO: R. NICE-MATIN / FRANK FERNANDES.)